

**Contrat d'autorisation de diffusion de mémoire de master au sein d'HAL DUMAS**

Document validé par le Conseil Académique du 23 novembre 2018

**Préambule :**

La Direction des bibliothèques universitaires (DBU) de l'Université Sorbonne Nouvelle propose l'archivage, dans la base HAL DUMAS, des mémoires de master produits dans le cadre des formations de l'université. Cette base gérée par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) est un outil qui garantit la valorisation et la pérennisation des travaux des étudiants de master. C'est un moyen de donner de la visibilité aux compétences acquises par les étudiants issus des formations de l'Université Sorbonne Nouvelle. Par ce biais, c'est aussi la qualité d'encadrement des différentes entités de l'université contribuant à la réussite des étudiants qui est mise en valeur.

Les mémoires mis en ligne au sein d'HAL DUMAS répondent aux critères de qualité préétablis par la structure à laquelle est rattaché l'auteur du mémoire.

La reproduction et la diffusion du mémoire sont subordonnées à l'autorisation de l'auteur sous réserve de l'absence de clauses de confidentialité. C'est l'objet du présent contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'auteur pourra à tout moment demander la rectification de ses données personnelles ou modifier l'autorisation de diffusion envoyant sa demande à la DBU par voie postale à l'adresse suivante :

8 avenue de Saint-Mandé

75012 PARIS

ou par courriel à [bibliotheque \[at\] sorbonne-nouvelle.fr](mailto:bibliotheque@sorbonne-nouvelle.fr).

Partie à remplir par l'auteur du mémoire :

Nom et Prénom de l'auteur :

Rattaché (Département/Institut/École) :

Formation :

Courriel :

Auteur du mémoire intitulé :

Soutenu le :

**AUTORISE** la diffusion du mémoire sur la base HAL DUMAS :

**Immédiatement**

**À partir du :**

La présente autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif. L'auteur conserve toutes les possibilités de cession de ses droits et de diffusion concomitante de son mémoire, notamment dans un cadre éditorial.

L'auteur peut se rapprocher de sa structure de rattachement ou de la DBU pour obtenir des informations supplémentaires concernant les conditions de diffusion.

Les termes liés aux conditions de diffusion sur HAL DUMAS Sorbonne Nouvelle sont disponibles à l'adresse suivante : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-PARIS3/page/conditions-de-diffusion>

Partie à remplir par le directeur du mémoire ou responsable de master :

Je soussigné-e (Nom, Prénom) :

Directeur de mémoire ou responsable du master précité, porte un avis :

**FAVORABLE** à la diffusion du mémoire dans les conditions établies ci-dessus :

**Avec corrections** (diffusion autorisée après validation des modifications et signature de l'«Autorisation de diffusion après demande de correction»)

**Sans corrections** (diffusion autorisée sans demande d'amélioration)

Mention attribuée :

Signature de l'auteur du mémoire :

Signature du **directeur de mémoire/responsable de formation**<sup>(1)</sup> :

Fait à   
le

, Fait à   
le

### Autorisation de diffusion après demande de corrections

Je soussigné-e (Nom, Prénom) :

Directeur de mémoire ou responsable du master précité, porte un avis :

- FAVORABLE** à la diffusion du mémoire suite aux corrections apportées par l'auteur
- DÉFAVORABLE** à la diffusion du mémoire

Signature du **directeur de mémoire ou responsable ou du responsable de formation**<sup>1</sup> :

Fait à  , le

---

<sup>(1)</sup> Dans le cas où le directeur de mémoire ne serait plus dans la capacité de donner son accord pour la diffusion (ex. : maladie, décès, etc..), c'est le responsable du master exerçant au moment de la demande de dépôt qui devra donner son accord et signer le présent contrat.